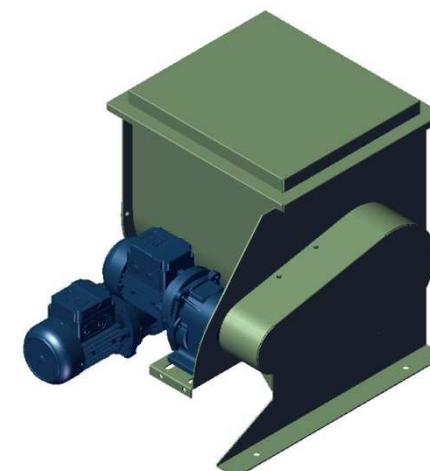
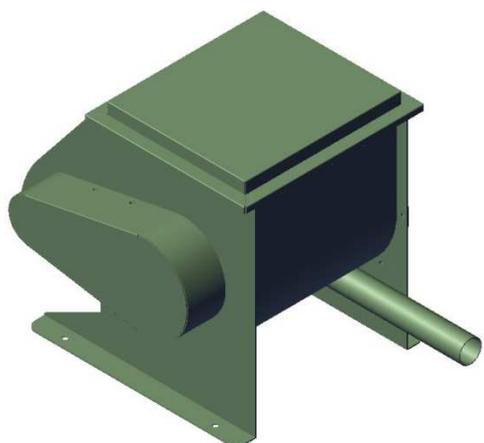




NOTICE D'ENTRETIEN ET PIECES DE RECHANGE

Microdoseur 50 litres



.A.S RENE TOY / ROUTE DES RECLUSAGES / 41800 MONTOIRE - FRANCE
Tél. +33 2 .54.85.01.10 / télécopie +33 2.54.72.60.67
www.toy-sa.com / E-mail : rene.toy@wanadoo.fr

INTRODUCTION

Vous venez de prendre livraison de votre microdoseur et nous vous félicitons de votre choix.

Vous possédez un matériel entièrement construit avec des matières et des équipements de haute qualité.

Il a été contrôlé avant son expédition et sera prêt à vous donner toujours satisfaction.

Sa conception lui permet de fonctionner d'une façon simple et sans incident, mais pour en obtenir le meilleur rendement, il est nécessaire de suivre les instructions contenues dans le présent manuel.

Nous insistons sur l'importance d'une bonne installation et d'un entretien régulier. Le suivi de ces consignes déterminera la meilleure production et la plus longue durée de service.

La lecture de ce manuel est aisée et nous avons prévu le maximum d'illustrations pour une bonne compréhension. Il est nécessaire de lire dans l'ordre les différents chapitres avant la mise en service afin de ne rien oublier ou négliger.

Les données techniques, schémas et dimensions contenus dans le présent document, ne nous engagent nullement et des revendications quelconques ne peuvent en être déduites.

Nous nous réservons le droit de procéder à des modifications et des perfectionnements du matériel sans modifier ce document au préalable.

SOMMAIRE

MISE EN ROUTE :	4
PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT :	4
MOTO-REDUCTEUR :	5
PALIER :	5
CHAINE ET PIGNON :	5
BOULONNERIE :	5
DECOMPRESSION :	5
VUE ECLATEE DU MICRODOSEUR 50L	6
NOMENCLATURE :	7
ATTESTATION DE CONFORMITE	9
BON DE COMMADE DE PIECES DE RECHANGE	10
NOTES	11



www.toy-sa.com

INSTALLATION DU MICRODOSEUR:

- Positionner l'appareil à sa place en veillant que le support soit bien de niveau.
- **Branchement électrique :** Vérifier que la position des barrettes sur le bornier du motoréducteur correspond au voltage de votre secteur.
(Nota : En général, les coffrets électriques sont branchés à l'usine)
- Vérifier si le réducteur a bien été rempli d'huile.
(Nota : En général, le niveau d'huile est effectué à l'usine)

MISE EN ROUTE :

- Après avoir coupé le courant électrique, vérifier qu'aucun corps étranger ne se trouve dans le mélangeur.
- Vérifier la tension de la chaîne.
- Contrôler la fixation des paliers et du carter de chaîne.
- S'assurer, avant le remplissage, que la ou les sorties sont bien fermées

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT :

Les filets extérieurs emmènent le produit dans un sens et les filets intérieurs dans l'autre, ce qui permet d'obtenir un mélange homogène dans un minimum de temps.

Nota : La vitesse de rotation de ces spires est de 10 à 15 T/min, selon les modèles.

Produits gras ou humides : Ne pas les laisser séjourner plus de 2h dans le mélangeur pour éviter tout colmatage...

Les mélangeurs horizontaux à spires sont livrés, en version standard, avec un démarreur à une seule position.

Dans le cas d'une vidange centrale, il est souhaitable de posséder un inverseur afin de vidanger parfaitement la machine.

Un inverseur est également utile si votre produit a tendance à s'amasser plus d'un côté. Dans ce cas, l'inverseur vous permet de temps à autre de répartir le mélange.

Dans tous ces modèles, il est envisageable d'ajouter une minuterie pour un arrêt automatique.

MOTO-REDUCTEUR :

L'huile est à changer après environ 8000 heures de service, selon les conditions de travail.

PALIER :

Graissage : Les roulements sont garnis en usine d'une quantité suffisante de graisse et en conséquence aucun apport n'est nécessaire lors du montage.

De façon générale, il n'y a pas lieu de renouveler la graisse sauf dans les cas de vitesses, températures et charges extrêmes, de fonctionnement de très longues durées ou de conditions particulièrement humides ou sales. La nécessité de regraissage est fonction de l'application, et dans de tels cas, vous êtes priés de consulter notre Service d'Etudes Techniques.

CHAINE ET PIGNON :

Tension de la chaîne : A vérifier périodiquement et retendre si nécessaire.

Graissage Chaîne et Pignon : Vu l'air ambiant, généralement poussiéreux, à effectuer tous les 3 mois selon l'utilisation et l'effort de la machine.

BOULONNERIE :

Il est bon de vérifier le serrage de toute la boulonnerie, environ une fois par an.

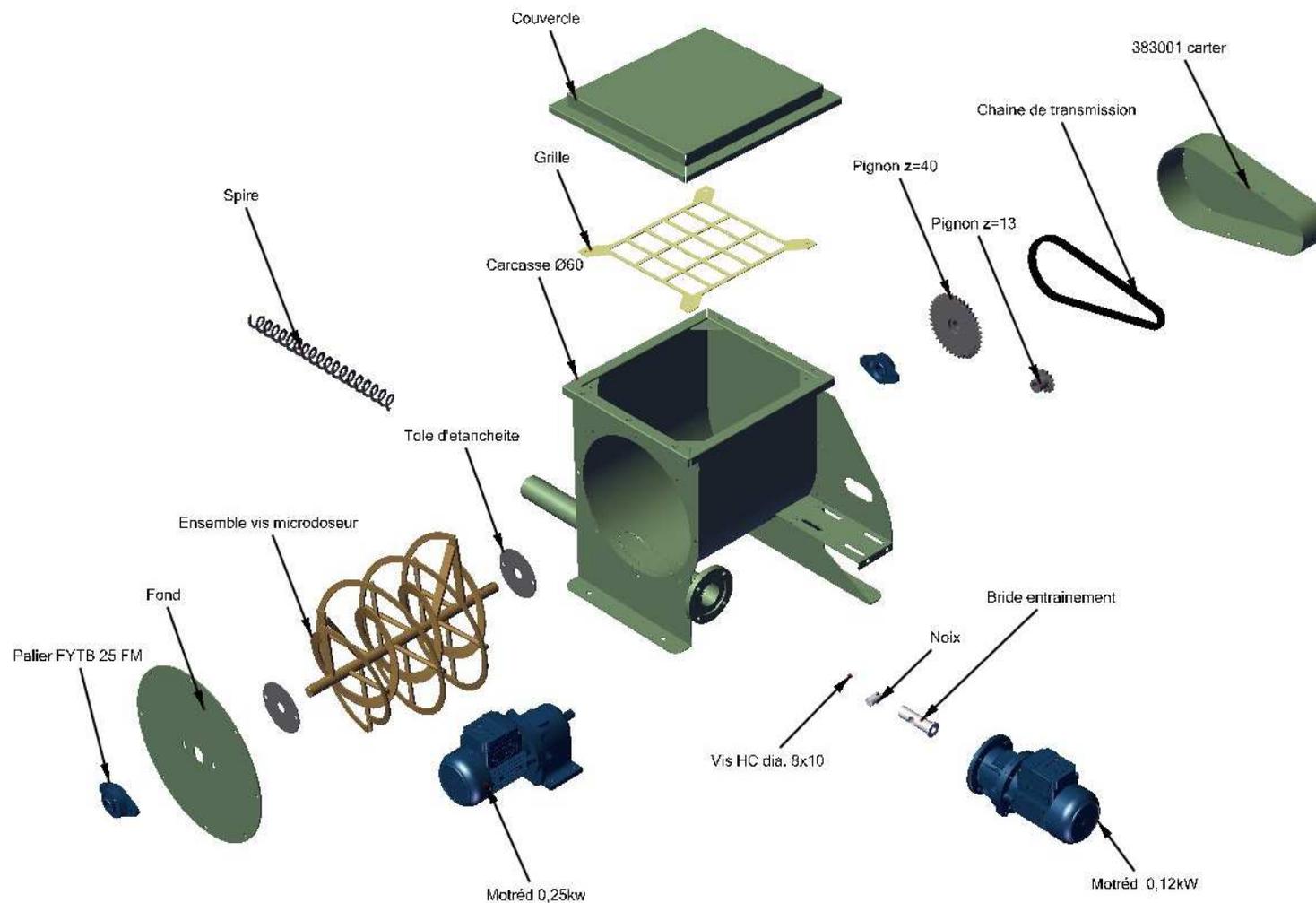
DECOMPRESSION :

En fonction du type d'approvisionnement, vérifier périodiquement l'encrassement des manchons de décompression de votre installation.

L'encrassement de ces dits manchons peut-être la cause de nombreux problèmes.

Exemple : Chute de débit du broyeur.

VUE ECLATEE DU MICRODOSEUR 50L





www.toy-sa.com

NOMENCLATURE :

RÉFÉRENCE	DÉSIGNATION	NOMBRE
1-009-37-50	Pignon z=40 p.12.7 Ø25	1
1-009-37-00	Pignon z=13 p.12.7 Ø19	1
1-009-31-95	Chaîne de transmission p.12.7	1
1-005-04-95	Palier FYTB 25 FM (UCFL205)	2
1-004-61-41	Moto-réd. MR3I 32 FC1A 0,12kW 36,2tr/min	1
1-004-61-40	Moto-réd. MR3I 40 FC1A 0,25kW 41,6tr/min	1
1-000-93-65	Clavette arbre du rotor 8x7 lg 40mm	1
0-038-00-01	Fond	1
1-001-12-50	Vis HC Ø 8 x 10	1
0-056-12-14	Noix	1
0-056-00-27	Bride d'entraînement filet vis doseuse	1
0-056-00-20	Spire	1
0-038-40-00	Ens. vis microdoseur	1
0-038-30-00	Carter de chaîne	1
0-038-20-00	Couvercle	1
0-038-10-00	Carcasse Ø60	1
0-038-00-03	Grille	1
0-038-00-02	Tôle d'étanchéité	2

SECURITE GENERALE

TOY S.A.S RENE TOY

Protéger vos yeux Protéger vos pieds

DANGER

RESPECTER LES CONSIGNES DE SECURITE

ARRET COMPLET DE VOTRE INSTALLATION AVANT TOUTE INTERVENTION OU DEPANNAGE

Sécurité **Sectionneur général**

PAS DE MODIFICATION DE NOTRE MATERIEL SANS NOUS CONSULTER



ATTESTATION DE CONFORMITE

Aux règles d'hygiène et de sécurité du Travail (Application de l'article RR233-68 du Code du Travail).

Le constructeur, S.A.S RENE TOY, Route des Reclusages à MONTOIRE Sur le Loir (41800), certifie que le matériel neuf désigné ci-après :

Nature : Microdoseur

Type : 50 litres

Entrainement : ELECTRIQUE

Puissance :CV

Est conforme :

Aux dispositions des articles R. 233-85 à R. 233-106 du code du travail.

Aux prescriptions du décret n° 80 – 544 du 15 juillet 80.

Aux décrets 93-40 et 93-41 du 11 janvier 93.



www.toy-sa.com

BON DE COMMANDE DE PIECES DE RECHANGE

Nom de client :

N° de Client :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Mail :

Nom et Type d'appareil :

Numéro de série

Année de fabrication :

Vous pouvez passer commande des pièces de rechange, par fax, téléphone ou par mail :

	Numéro de pièce	Désignation	Quantité
1	_____	_____	_____
2	_____	_____	_____
3	_____	_____	_____
4	_____	_____	_____
5	_____	_____	_____
6	_____	_____	_____
7	_____	_____	_____
8	_____	_____	_____
9	_____	_____	_____
10	_____	_____	_____

